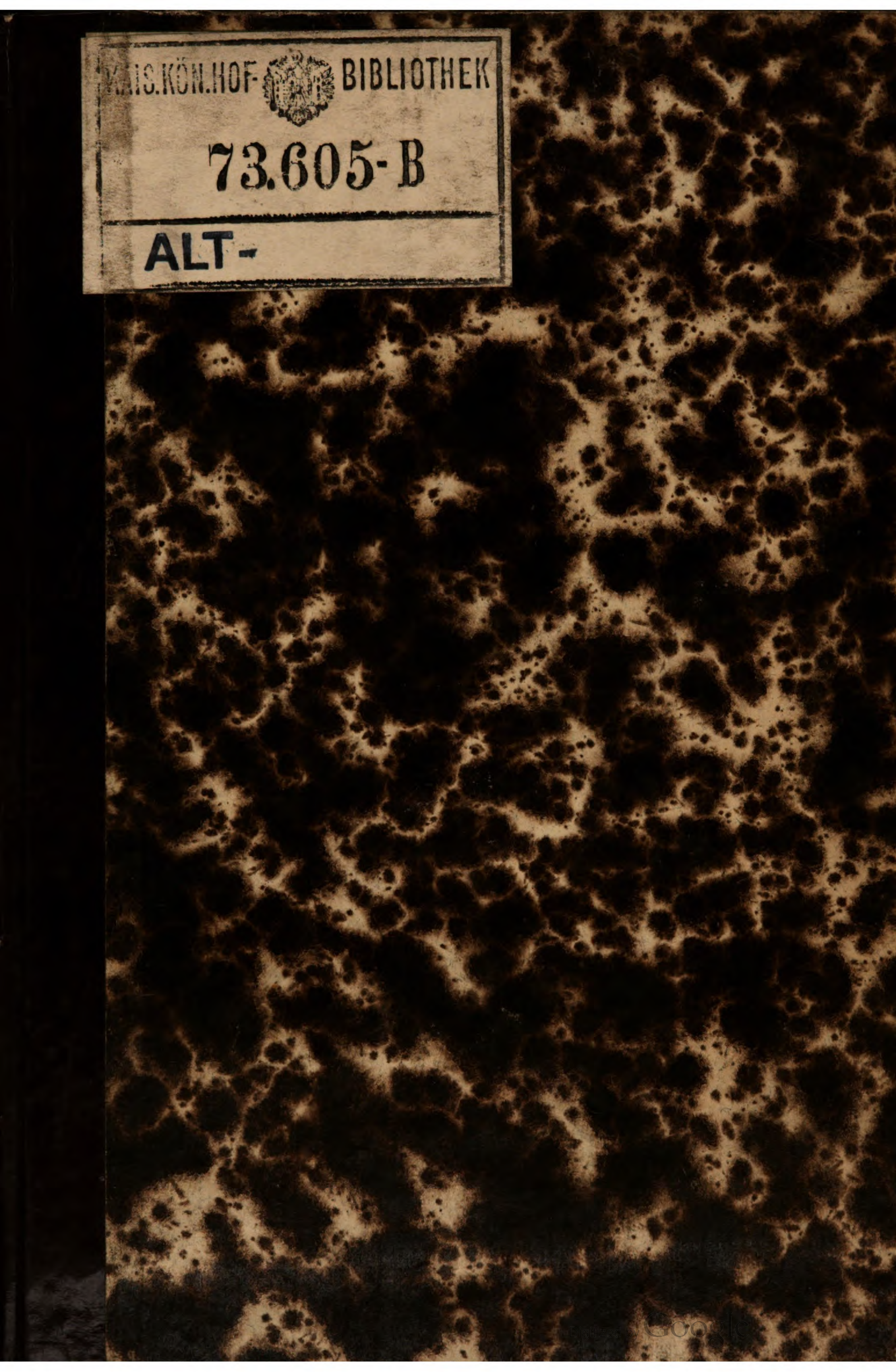

KAIS.KÖN.HOF- BIBLIOTHEK
73.605-B
ALT-





Le Triumphe des Carmes.

1311.

POÈME DU XIVe SIÈCLE.

Publié, avec des notes et des éclaircissemens, par MM. Aimé Leroy, *Bibliothécaire, et* Arthur Dinaux, *de la Société Royale des Antiquaires de France.*



IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

1834.

LE TRIUMPHE

DES CARMES.

(1311.)

PROÊME.

Loys de La Fontaine, dit Wicart, seigneur de Salmonsart, né à Valenciennes au mois de février 1522, mort à Liège vers 1587 (1), a composé un ouvrage étendu sur les antiquités de Valenciennes qui est resté entièrement inédit. La bibliothèque de cette ville en possède une copie du XVI[e] siècle, en assez mauvais état et qui présente plusieurs lacunes ; un manuscrit bien conservé de ce recueil, orné de dessins co-

(1) Il était arrière-neveu d'un Jean de La Fontaine qui n'a rien de commun que le nom avec l'illustre fabuliste, et dont nous avons : *La Fontaine des amoureux de science*, plusieurs fois imprimée. Outre le Recueil des antiquités de Valenciennes, le seigneur de Salmonsart a encore composé des Commentaires sur tout ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis les troubles (de 1566) jusqu'à sa mort, plus la Relation d'un voyage qu'il fit à Jérusalem, ouvrages qui sont tous inédits. Cette famille de La Fontaine avait pour devise : *Rien ne soit trop de La Fontaine.*

toriés, fut vendu publiquement, il y a environ trente ans, à Valenciennes; il provenait du docteur Dufresnoy (André-Ignace-Joseph). Feu M. Bourdon d'Héry, possesseur d'une riche bibliothèque, en fit l'acquisition pour un somme de 500 fr. environ. Depuis le décès de ce dernier, ce livre est passé par succession dans les mains de M. *Evrard*, de Douai.

Le poème que nous offrons au public existe dans cet ouvrage de La Fontaine, qui s'en est servi pour former le 20e chapitre de son deuxième livre, et c'est à cet auteur qu'on en doit probablement la conservation.

Nous avons collationné attentivement le texte de ce poème sur le MSS. de la bibliothèque de Valenciennes et sur un autre mss. de ces vers seulement, d'une écriture du XVIIIe siècle, que l'un de nous possède. Ces deux versions, dont la dernière ne semble pas avoir été prise dans l'histoire de La Fontaine, ce qui était un avantage, nous ont offert plusieurs différences; l'une a souvent servi à faire comprendre l'autre, mais malgré tous nos soins des doutes nous sont parfois restés sur l'interprétation ou l'exactitude de certains passages. Nous avons regretté de ne pouvoir consulter l'exemplaire de Douai et de ne pas avoir en notre possession, pour quelque tems, une copie de ce poème appartenant à M. *Motteley*, et qui a plusieurs fois attiré l'attention du savant M. Monmerqué. Cette dernière copie parait plus ancienne que le mss. de La Fontaine, elle est sans doute antérieure à l'existence de cet auteur et nous ignorons d'où elle provient.

A qui le seigneur de Salmonsart avait-il emprunté ces vers? Nous l'ignorons. Cet historien ditseulement comme on le verra par la note transcrite à la fin du poème, qu'il les a tirés d'*un bien vieulx libure*.

Ainsi du vivant de Loys de La Fontaine cette pièce de vers était déja curieuse par son ancienneté. Elle l'est devenue bien plus depuis lors; c'est aujourd'hui un monument précieux de mœurs et de langage et la rime nous y décèle encore souvent la prononciation première et ignorée de plusieurs mots.

Toutes nos recherches pour découvrir l'auteur de cette narration ont été infructueuses.

Cet auteur est bien certainement du pays; il doit être de Valenciennes même; il en connait trop bien les localités et les personnes : ce serait alors un des premiers cignes qui aurait fait entendre sa voix dans cette riante partie de la vallée de l'Escaut; voix peu harmonieuse, bisarre, mais non sans finesse ni sans agrément.

L'action se passe en **1311**, le récit en a été fait plus tard mais dans le même siècle. Nous avons examiné toutes nos renommées de l'époque et nous n'en voyons qu'une à qui cette espèce de fabliau pourrait, avec le moins d'invraisemblance, être attribué, c'est Froissart. Si nous avions rencontré juste nous ajouterions que ce sont des vers de sa jeunesse, de son meilleur âge poétique. Comme dans les poésies connues de cet illustre Valenciennois, on trouve dans ce poème de la raillerie sans grossièreté, de la malice

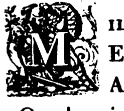
sans licence; et l'expression, la tournure de la phrase en sont souvent les mêmes, ainsi qu'il apparaîtra de quelques citations. Ce poème une fois imprimé, de plus habiles que nous feront peut-être facilement tomber cette conjecture et diront à qui cette production appartient.

Le fait anecdotique qui fait le sujet de cet ouvrage n'est, à notre connaissance, consigné dans aucun livre, mais, à Valenciennes, la tradition l'a transmis jusqu'à nous; on ignore les vers auxquels il donna lieu, mais on y cite encore des circonstances de ce singulier combat entre des Dominicains et des Carmes. La vive et longue impression que cet événement fit sur les esprits prouve qu'un tel scandale était rare, au moins dans nos pays. Ce scandale ne peut se justifier, mais il s'explique par quelques détails intéressans de ce poème : on y voit les énormes avantages qu'un service funèbre rapportait alors dans certains cas au clergé, et l'on conçoit qu'un riche cadavre pouvait devenir, pour plusieurs, l'objet d'une ardente convoitise.

A. A.

Combat des Moines de St. Pol (Paul), contre les Carmois hors la porte Cardon (à Valenciennes) pour le corps d'ung Sr. de Berlaymont.

[1311.]


IL trois centz et unze avoit
En l'an de grace que on debvoit
Après septembre vendenger,
Que la saison est du gibier
Pour gentil-hommes deporter (1)
Quy sceuent esprivier porter.
Et quy en veult déduict avoir
Et de femme, sçachiez devoir
En danger peult souvent estre;
De ce nous tesmoigne ly maistre (2),

(1) Réjouir.

(2) Par cette expression le poète a-t-il entendu parler du souverain maître qui condamne les excès dans lesquels l'amour de la chasse et des dames peut nous jeter, ou seulement d'un individu à qui sa haute renommée avait à

Et est on courouchiez souvent,
Ce vous ay-je bien en convent (1);
Et qui plus enquiert le déduict
Tant en traict plus de malles nuictz
De froid sentir et de veiller,
Or me vueil à ce travailler
De rimer ce quon ma compté
Qu'advenu est en la comté
De Haynault. En celle saison,
Ung chevalier de sa maison
Sest départy, a peu de gens,
Sur ung pallefroy bel et gent;
Sire estoit il de Berlaymont (2),
Ainsy que les gents compté m'ont;
Esprivier portoit sur son poing,
Ne scay s'alla au gibier loing,
Ou fut à camp, ou fut à ville;
Mais ce sçachiez, vous tous sans guille (3)

---

cette époque fait conférer le titre de *maître*, comme l'obtinrent Aristote, le Maître des sentences et plus tard Ronsard, surnommé le prince des poètes?

(1) *Avoir en convent*, expression que nous rencontrerons plusieurs fois dans ce poème; elle était fort usitée à cette époque; mais c'est surtout dans les poésies de Froissart qu'on la rencontre plus souvent *Je vous ai en convent*, vous êtes *d'accord* avec moi. *Convent*, convenir; de *convenire*, venir avec, se ranger au même avis, même se livrer à des actions analogues; par suite on a dit, en bonne et en mauvaise part, de personnes dont les manières d'être se ressemblaient, qu'elles se convenaient.

(2) *Barlaymont* ou *Berlaymont*, ancien bourg de la province du Hainaut, situé sur la Sambre entre Maubeuge et Landrecies, qui est aujourd'hui chef-lieu decanton de l'arrondissement d'Avesnes. Ce lieu a donné son nom à une ancienne et puissante famille du Hainaut alliée aux nobles maisons de Ligne, Lannoy, Lalaing, Gavre, d'Aremberg, d'Hennin, d Audregnies, de Brialmont, Rotselaer, etc. Elle a fourni un archevêque de Cambrai, un gouverneur de Namur, et plusieurs chevaliers de la Toison d'or. Les armes des seigneurs de Berlaymont étaient *facées de vair et de gueulles, de six pièces*; le héaume couronné d'or; pour timbre: un lion assis, d'or, lampassé de gueulles, tenant une banderolle au blason de l'écu, la lance d'or. Hachemens, d'argent et d'azur.

(3) *Guille*, ruse, déguisement.

Qu'il avait souvent le gibier
Et de femme et d'esprivier.

En l'un de ces deux desvoya ;
Donc a ses gens moult envoya (1),
Mais je ne scay auquel ce fut.
En sa maison mort porté fut.
Le corps on faict appareiller ,
Clercz manda on pour verseiller,
Et beau drap d'or et luminaire,
Tel que à tel homme convient faire ;
Puis manda on des chevaliers
Des dames et des escuiers
Pour faire plus d'honneur au corps.

Là endroit, fut prins ung accord
Qu'à Vallenchiennes seroit mené,
A ceux du carme seroit donné ;
Car il estoit passez cinq ans (2).
Ce disoit mesire Jean ,
De Vallenchiennes, au pied tord ,
Et dict que on leur feroit tort
Sen leur moustier na sepulture.
Mais par l'hostel va le murmure
Que de Luxembourg la comtesse (3)
Aux Jacopins at faict promesse

---

(1) Par ce vers, placé comme en parenthèse entre celui qui précède et celui qui suit, l'auteur dit que le seigneur de Berlaimont, en mourant, légua beaucoup de biens à ses gens. L'amour de la chasse et de la volupté disposent souvent à la générosité.

(2) Une version porte *comme* au lieu de *car* il était, etc., ce qui n'éclaircit pas mieux le sens de ce vers.

(3) « *Béatrix*, fille de Baudouin, seigneur de Beaumont, nasquit en l'hôtel de Beaumont (à Valenciennes), depuis appelée *de Luxembourg*, à raison que ladite Beatrix espousa Henry, deuxième comte de Luxembourg : auquel Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, son beau-père, quitta cette maison qu'il avoit achetée et bastie en la paroisse St.-Nicolas. Ceste

Quelle fera tout son povoir
Quilz puissent le corps avoir,
Et ce quy en peult escheir.
Lez la dame s'alla seir
De Berlaymont, et si luy prie
Que une chose lui octrye
Pour Dieu quelle veult demander.
« — Ne vous est fors que commander
« (Dict la dame qui fort plouroit).
« —(Dict la comptesse) bon seroit
« Qua Vallenchiennes envoions
« As Jacopins, et leur mandions,
« De par vous, quilz auront le corps.
« — Envoyez y c'est mon accord
« (Dict la dame) puis quil vos plaist. »

A tant la comptesse se taict;
Dillec se lieve, et puis se tourne
Devant le corps à chiere mourne (1),
Disans ses patinostres dambre. (2)
Si passa oultre en une chambre,
Ung varlet a faict appeller,
Moult bien tailliez de tost aller. (3)
« — (Dict la comptesse) tu yras
« A Vallenchiennes, si diras
« As Jacopins et au prieur,
« Mes chiers peres et religieux,

Beatrix, depuis que Henry, son fils, fut empereur, donna ceste sienne maison à Dieu, et y fonda le monastère qu'on dit de Beaumont, qui est des religieuses de l'ordre de St.-Dominicq, où elle fut enterrée au mars de l'an MCCCXX, ce qui se vérifie par le livre d'obits dudit monastère. »
(D'Oultreman, *Histoire de Valentiennes*, p. 551.)

(1) Chair morte.

(2) Expression assez remarquable pour exprimer des prières récitées sur un chapelet dont les grains étaient formés d'ambre.

(3) Taillé pour la course.

« Que la besoigne est accordée
« Du tout en tout, et ordonnée
« Comme je lay euz en convent ;
« Salue moy tout le couvent,
« Et baille au prieur ceste lettre
« Et pour Dieu veuille permettre
« Qu'emmicts vous y puissiez gésir (1).
« — Douce dame, je le desire
« (Faict le varlet) », et puis s'en tourne.
Ne cuidez pas qu'il se sejourne ;
Ains, s'en va tost plus grande alleure
Qu'ung cheval ne porte lamblure,
Tant que tempre est venuz assez ;
Mais sacez bien quil fut lassez.
En leur maison est venu droict.
Le prieur trouva orendroict.
Qui confessait une béguine,
L'ung vers l'aultre la teste encline,
En ung anglet en leur parloir
Ung bien pety povoit paroir
Quelles ne fussent accouvertes
De leurs capprons tous les deux testes.
Le vallez, qui fut bon compaing.
D'eux regarder sest ung peu faing,
Et faict ainsi que rien ne voye ;
La beghine s'en va sa voye.
Le prieur se part de langlet (2)
Sy est venu droict au varlet,
Puis luy demande a quy il est
Ne quelle besoigne layens quiert (3).
« — Sire, à vous apporte une lettre
« Que la comtesse faict transmettre
« De Luxembourg, votre chière fille. »

---

(1) *Parmi* les moines vous puissiez être. (2) Du coin.
(3) Cherche céans.

« Sur eulx deux festoit (1) frère Gille,
« Quy vid le valet au prieur.
« — Varlet, or dictes à nous deux,
« Quy on dict quy aura le corps?
« — Sire les gens dient dehors
« Que la comtesse lat promis
« Quil y soit céans en terre mis
« Je crois quil est en vostre lettre.
« — Frere Gilles, faictes luy mettre
« Une table, sy souppera ;
« Par St.-Dominique, il aura
« Bon vin et bon poisson assez,
« Car je sçay bien quil est lassez
« Et travaillez de cy venir,
« Je vous en lairay convenir,
« Frère Gilles, (dict le prieur). »
A une part se traict tout seul,
La lettre commença à lire.
Quant leut leue, se print à rire ;
Puis sen revint droict au varlet,
Et lui demanda : — « Comment t'est ?
As tu bon vin et bon poisson ?
— Ouy, sire, à grand foison.
— Frere Gille (dit le prieur)
Nous ne sommes cy que nous deux,
Or nous donne par courtoisie,
Ung peu de frommaige de brie
Et plain poichon de vin d'ansoire (2)

---

(1) De *Festinare*, se hâter.

(2) *Ansoire*, ançoire, que l'on prononçait jadis dans le Hainaut *anchoire*, signifie *Auxerre* (en Bourgogne) ; ce mot paraît bien ancien, et il est assez remarquable que l'historien d'Oultreman, l'employant à la fin du XVIe siècle, crut devoir l'expliquer, ce qu'il ne fit qu'avec réserve, ainsi qu'on va le voir : « Nos ancestres nous ont si curieusement laissé la mémoire de » ce repas (*Banquet des Berniers*, en 1334), qu'ils nous ont bien voulu » deschiffer les mets et entremets, dont les princes et seigneurs furent » servis en ce banquet ; et les vins pareillement dont ils burent, de six

Et de calleul vueil une poire (1).
—(Dict frere Gilles) « volontiers, »
Quy fut bon compaing et entiers (2)
Querir le va, ne sen déporte,
Et avec ce ung voir (3) aporte
De flequier (4) precieux et grand.
Le prieur le prend errant (5)
Puis le pot prent, et puis il verse,
Qui moult aime beguine enverse,
Puis boit un grand traict de ce vin.
« — Foy que je doibz St. Augustin,
« Ne que je doibz à St. Franchois,
« Cil cy vault mieux que vin franchois. » (6)
Puis dict au varlet : « — Or beuvez,
« Par la foy que vous m'y debvez,
« Et sy mengez de cest poire,
« Car elle est bonne, sy povez croire. »

» sortes : que le sieur Jean Bernier avoit de provision en son hostel. C'est » à sçavoir : vin de saint-Poursain, vin de saint Jean, vin d'Anchoire (je » crois qu'ils vouloient dire Auxerre) vin de Beaulne, vin de Rhin et vin » de Tubiane.

On m'en poet loyalement bien croire,
Que grand soif j'ai,
Mais ce n'est pas de vin d'Ancoire,
De Saint-Poursain, ne de Sançoirre.
FROISSART.

(1) Poire de calville. (2) De tout cœur. (3) Verre.

(4) *Fléquier*, c'est sans doute le village de ce nom, situé dans l'Ostrevent, entre Bouchain et Douai, à une lieue et demie de cette dernière ville, et mentionné dans le *Dictionnaire géographique* d'Expilly [III, 179]; on n'y compte plus, dit cet auteur, qu'un seul feu, ce lieu ayant été ruiné. Aujourd'hui ce village, jadis important, puisqu'il y existait une verrerie dont les produits étaient renommés, a entièrement disparu. Il n'est mentionné dans aucune statistique. Nous n'avons pu trouver par quel événement il fut ruiné.

(5) A l'instant.

(6) Comme l'a judicieusement remarqué le Grand d'Aussy, on distinguait jadis, dans la conversation, la France et la Bourgogne ; on entendait par le premier pays les provinces qui étaient domaines du Roi, qui lui appartenaient en propre ; et l'on fesait une différence de celles dont il n'était que suzerain, et qui, comme la Bourgogne, avaient leur souverain particulier. Ainsi *Auxerre* n'était plus la France. C'est par suite de cette distinction que le peuple dit encore quelquefois aujourd'hui *Saint Denis en France*.

Le varlet mangut (1) et sy boit,
Puis print congiez ainsy que doibt,
Deulx se lieve et va sa voye,
Et le prieur sy le convoye,
Jusques à lissue de leu porte.
Ung aultre frère luy aporte
Unes cauches de bon blancquet; (2)
Le prieur le donne au varlet
Le valet forment le merchye.
Le prieur illec ne detrye (3),
En leur calpitre revint droict.
La cloquette sonne orendroict.
Et a le couvent assemblez;
Et puis sy a eulx parlé,
Et leur dict tout, en audience
Afin que chacun deux l'entence,
La messe du corps et l'offrande:
« — La comptesse ainsy le me mande,
« Foy que devois à St.-Martin,
« Or nous levons demain matin
« Parquoy soyons des premiers hors
« Quand on yra contre le corps,
« Car toutes les processions
« Y seront et religions.
« C'est bon que soions premerain
« Allons dormir jusqu'à demain. »
Ainsy le laissèrent estre.

De ceulx du carmes veult conter
Quy ont ouy ces nouvelles,
Quy ne leur sont bonnes ne belles,
Et ne cuidez point qu'ils sesuayent (4)

---

(1) Manducat.

(2) *Blanquerius*, dans la basse latinité, signifie *chamoiseur; des cauches de bon blancquet*, sont sans doute des chausses de chamois.

(3) Là ne tarde.

(4) Se persuadent; peut-être de *suadere*.

Que bien par force le corps naient,
Car ils sont josnes, folz et escout (1),
Se vouldront mettre tout par tout.
Et dient a cuy qu'il ammict (2)

Ainsi le laissent celle nuict
Jusques à demaing quilz se levèrent,
Des premerains s'appareillèrent
A toute leur procession
Mais ce fut sans devotion.
Puis s'appareillèrent Jacopins
Frères mineurs et Augustins,
Prebstes, curez, et moisnes noirs,
Et chacun faict bien son debvoir.
Premier sanoient les carmois,
Qui chantoient à haulte voix,
Que Dieu fist à l'ame pardon ;
Droict vont à la port' Cardon
Si s'acheminent vers Beaulieu (3);
Là, tient chacun moult bien son lieu.
Touts les ordres après eux vont,
Tant que les gens approchez sont,
Les bannieres et les chevaulx
Et les varlets montez sur iaulx,
Qui à leurs cors ont leurs escus.
Dont les pointes sont pardessus;
Cestoit lusaige de jadis.
Les Carmois cheminent toudis,
Tant que le char du corps approchent ;
Et Jacopins forment seforchent,

---

(1) Pétulans.

(2) Ce mot, employé comme verbe, n'est expliqué dans aucun glossaire nous croyons qu'il vient d'*amicire*, vêtir; ce vers présente alors un sens facile : *Et disent à chacun qu'il prenne ses vêtemens*, c'est-à-dire *qu'il s'apprête.*

(3) La partie du village de Marly la plus voisine de Valenciennes se nommait jadis *Beaulieu;* aujourd'hui même une certaine portion de terrain a conservé ce nom.

Tant quilz se sont mis des premiers,
Qui estoient ores les derniers.
De leur croix boutent tout devant ;
Les Carmois les vont perchevant,
Sy se meslerent avec iaulx.
Bien y polront donner des caulx
De la croix avec le baston
Si convenir les en laisse on ;
Ouy, se Dieu plaist et tous saincts !
Le char sarrest premierains
Du corps, et tous les aultres après,
Qui du car estoient assez près,
Descendirent emmy les champs.
Ces ordres eslevoient leurs chants ;
Mais tel chanta *libera me*,
Quy peu eust le corps amé.
Quand le répons fut tout chanté,
Ung Jacopin s'est apresté
De l'oraison pour l'ame dire,
Un Carmois arrière le tire
Sy que le faict tout chanceller.
La comtesse y a faict aller
Monseigneur Mahieu de Laval
(As Carmois dict) « — Traiez Laval (1)
« Les Jacopins l'emporteront.
« — Par le Estroncz (2) Dieu, non feront !
« (Se dict frere Jean de Tournay)
« Si cointe (3) Jacopin ne scay,
« Si je luy voids mettre la main,
« Quil ne le compare (4) par ma main. »

---

(1) Retirez-vous au loin.

(2) Dans une copie plus récente au lieu de *estroncz*, on lit *puissant* qui a la même signification ; *Estroncs* vient probablement du celtique *strons*, d'où on aura dit en Anglais dans le même sens, *strong*.

(3) Hardi.

(4) Paye.

Illec commence grand risotte
Mesme Willame de la Motte
Quy eult de la comtesse drap
Et messire Waultier Baraz,
Ceulx donc viennent toutz ahastis,
De parler ne sont allentis
Et dient as freres du Carme :
« — A la comtesse faicts blasmes
« Du Luxembourg, et à nous tous,
« Mais par la foy debvons toutz
« Rien ne vous fault, ne l'aurez mi,
« Non, par les dentz Ste. Marie !
« — (Dict frere Jean Descaloigne)
« Du corps auroit moult grand ensoigne.
« Par le sang Dieu ains qu'il meschappe ! »

Ni demeura entiere cappe
Blance ne noire à deschirer.
Ly ung prend l'aultre pour tirer,
Et à bouter et à sacquier ;
Ly ung faict laultre tresbucher.
De ces deux ordres qui là sont
Les chevaliers arriere en vont
Et les enlaissent encouvenir.
Qui vist au hutin (1) venir,
Frere Gillon deWallaincourt,
Confaictement il y accourt ;
Aussi faict Arnould de Liège,
Ne samble pas que bien luy siège ;
Et frère Watier du Chastel
Quy y accourt tost et isnel (2)
Carmois reviennent d'autre part
Fiers et hardis comme léoparts.

---

(1) Bruit.
(2) Léger.

Premier assaillent leur prieur,
Qui estoit fort et vigoureulx ;
Puis frère Jean de Tournay ,
Sot est , et luffre (1) bien le scay ;
Puis frère Gillon de Chiraux ,
Qui le butin redoubte pau ;
Puis frère Jean Descaloigne ,
Qui de ses cops très bien y donne ;
Et puis frere Jean d'Anzaing ,
Qui na certes le cœur vain.
Ceux assaillent frère Pierron ,
Qui de surnom at *le mouton* ;
Cest le prieur des Jacopins ,
Sur luy estoit grand le butin ,
Et la noise grand et leffroy;
Quand ung frère tient leur croix (2)
Sescria haulte et quanque il peult :
« — Sainct Dominique , il vos esleut
« A ce jourd'huy faire vertu ,
« Ou noz prieur sera batu ,
« Et tout le couvent bien le voye.
« ....
« Je ne scay quelle part tourner. »
De la croix cuida assener
Ung des Carmois parmy la teste;
La croix ens au baston n'areste ,
Ains volle jusqu'en la campaigne.
Les béguines en ont engaigne (3)
Que Jacopins sont à prieur,
Mais liez en sont freres mineurs,
Sy sont aulcuns des aultres gens.
Illec estoit grand le content (4)

(1) Nous n'avons jamais vu ce mot dans le vieux langage de ce pays. N'y aurait-il pas eu erreur dans les copies , et ne faudrait-il pas lire *rustre* ?

(2) *Tenant leur croix* (des Jacobins).

(3) Les béguines en sont fâchées.

(4) Le combat.

Des Jacopins et ceulx du Carme ;
C'est pour le corps, non point pour l'ame
Donc ce me samble moult laid vice.

Ung Carmois quy estoit novice,
Quy leur croix tient deshui matin,
Sen va férir un Jacopin,
Sur la couronne, ung tel boursiel,
Qui rèze (1) estoit tout de nouvel,
Qui sen doulut quinze ans et plus.
Jacopins lui vont courre sus,
Et dient quil lamendera.
(Frère Simon dict) que non fera ;
Quelle chose que novice faict,
Ne doit, cedit, avoir meffaict,
Ne en amendise nullement.
Les Jacopins dient quil ment.
Adonc, Carmois leurs cappes ostent,
Et Jacopins au char s'approchent ;
Tant que dedens ly ung se met,
Qui de surnom a *de Gouchet*,
Freres Gilles est son droict nom.
Puis dict : « — A ce corps mains mettons,
« De par Monseigneur d'Allemaigne. »
Frère Jean en a engaigne,
(De Tournay) (2), au car sault dedans
Faisant mines en grinçant les dentz.
Puis dit : « — Widiez, seigneur loudier (3)
« Je y met la main, par le putier (4),
« Sy lemporterons malgré vous ;

---

(1) Rasé.

(2) Frère *Jean de Tournay* en est irrité. Transposition bizarre dans le texte, mais dont ce petit poème offre d'assez fréquens exemples.

(3) Terme de mépris, *misérable*.

(4) Nous n'osons expliquer cette expression arrachée par la colère au vénérable Jean de Tournai.

« Or verray-je quy y est rescous (1).
« Frère Simon, venez avant;
« Tirez à ce coron (2) devant,
« Tant qu'il soit hors de ce char mis.
« Car, foy que doibs à mes amis,
« Nous ne lairons, comme qu'il vienne,
« Que le corps avec nous ne vienne,
« Car il est nostre de noz droits. »

Les six l'enquerquent orendroict
Sur leurs espaules vistement.
(Le prieur dit) : « — Allez vous-en,
« Et nous irons de costez vous;
« Et se mestier avez de nous,
« Parquoy nous vous puissions rescours,
« Radement vous aurez secours. »

Ainsi quil dient, sy l'ont faict.
Les Jacopins se sont retraict.
Carmois vers Vallenchiennes vont,
Atout le corps que chergiet ont,
Mais, par la foy que doibs St. Mor,
C'est sans linceulx et sans drap d'or;
Ainsi les dames l'ont souffert
Quil demoura tout en appert,
Et que tout feissent ce layer (3)
Bien se debvroient esmaier (4),
Que les amis ne s'en courouchent;
Mais ne leur chault : s'ils en grouchent,
Folie faict quy les reprent;
Ils feront tout à leur talent,
Car on y gaste son franchois.

---

(1) Rebelle, opposant.
(2) Coin, ou corde.
(3) Cet abandon.
(4) S'ébahir.

En Vallenchiennes sont Carmois,
Entre eulx sont les freres mineurs,
Qui sont de leur accord tenus,
Parmy Vallenchiennes s'avoient (1)
Grand plante de gens les convoient;
Tant quon passe la boucherie (2),
Et le cambge (3) et la saulnerie,
Le pont-noiron (4) ont trespassez;
En leur porte entre tous lassez.
La corps ens au moustier ont mis,
Mais peu y eult de ses amis,
Bien y parut à Vigille dire;
Drap d'or, ni chandelle de chire
Ny eult, ainsy qu'on me compta,
Qu'un viel drap d'or qu'on emprunta
Et vingt-quatre chironciaulx,
Sy l'achatèrent les freres entreiaulx.
Tant leur cousta le corps sans faille (5)
D'en parler tant, il ne m'en chaille,
Jusques à demain à la messe.
Retourner veux à la comtesse

---

(1) S'avancent.

(2) A cette époque la boucherie, à Valenciennes, était au coin de la rue de la Nouvelle-Hollande et de la rue Cardon; depuis, on en établit une seconde sur la grand'place, au coin de la même rue Cardon, à l'endroit ou existent encore cinq maisons de bois, ce qui fit nommer la partie de la rue Cardon comprise entre ces deux boucheries, rue *Entre-deux-Mazeaux*, du latin *Macellum*, boucherie.

(3) Le Cambge, le change.

(4) Le Pont Néron (situé à l'entrée de la rue de Tournai dans laquelle se trouvait le couvent des Carmes), tire son nom de l'Empereur Romain à un des lieutenans de qui on en attribue la construction. L'existence de ce pont au confluent de la Rhonelle et de l'Escaut, est antérieure à celle de Valenciennes, il avait été établi pour communiquer de Famars à Tournai. Dans le 17e siècle, un grand christ en bronze, fondu par Jean Perdry, ayant été placé sur ce pont, il fut alors appelé *Pont du Grand-Dieu*, ce qui forme un contraste bien tranchant avec le nom du monstre sous lequel il avait d'abord été baptisé.

(5) Faille, drap mortuaire.

De Luxembourg qui resconforte
La femme au mort ; raison le porte :
Femme doibt l'aultre reconforter.
As Jacopins a faict paier (1)
Le travaulx et le luminaire,
Pour le service à demain faire.
La comtesse les dames prie
Demain lui tenir compaignie,
Et à la messe et au disner.
Or, veuil mon conte ramener
Au prestre curet de St. Jacque,
Qui les Carmois à conseil sacque (2)
Premièrement en leur maison ;
Puis a dict à frère Simon :
« — Conseillez moi en bonne foy,
« Car par la foy que je vous doy,
« Despaises suis (3) et esbaubis.
« — (Dict frère Simon) *pax vobis!*
« Je nen ay cure par Ste. Mort,
« Que Dieu souffrit en croix à tort ;
« Bien y paira ains demain primes (4)
« Ens au moustier de St. Pol mesmes (5).
« — (Dit le prieur) vous avez droict ;
« Car ils vous tollent (6) orendroict
« Le votre droicture et la nostre.
« Foy que doibt St. Pierre l'apostre,
« Cest moult grand honte que Dieu seuffre
« Que Dominicq ainsi œuvre
« Contre sa mère et son cousin (7) ;

---

(1) Une autre copie dit : *porter.*
(2) *Sacquer*, *tirer* ; qui les appèle pour prendre conseil.
(3) Je suis courroucé.
(4) Avant les primes de demain.
(5) Dans le couvent des Jacobins ou dominicains mêmes.
(6) De *tollere*, enlever avec violence.
(7) Que St.-Dominique travaille ainsi contre la Vierge Marie et St. François père des frères mineurs, dont les Carmes font partie.

« Ce sont ces bediaulx (1) Jacopins
« Quy tout veullent à eux attraire.
« — Foy que doibs Dieu le débonnaire
« (Dict le curé), aurai l'offrande
« Et trestout ce que je demande,
« Ou je y meneray tel hutin
« Dont parlez soit après ma fin. »

Chacun ce faire luy en horte
Et dient : « que droicture porte
« Que *lj Cattel scieult le corps* (2)
« Sy ainsy n'est faict, c'est grand tort :
« Bien le povez a vos droict traire,
« Si que drap d'or et luminaire,
« Et des chevaulx les couvertures,
« Aussi des varlets les armures.
« — (Dict le curé) Dieu me conseut
« Que jamais voye le dimeinche,
« Aultre que celui de demain,
« S'avec moy tel gent ne maine
« Demain, à St. Pol, à la messe,
« Qui ne lairont, pour la comtesse
« De Luxembourg, ne pour seigneur,
« Ne pour prévost, ne pour maieur,
« Quils ne facent les plus hardis.
« Jacopins, estre acouardis.
« — (Dict le prieur) Dieu vous envoye

---

(1) *Bédier*, sot, ignorant, stupide. « Ce mot vient de ce qu'un nommé *Beda* voulut détourner François Ier d'établir des professeurs de langues, alléguant que la grecque (dont il ne connaissait pas l'alphabet), était la source de toutes les hérésies. » Ainsi s'exprime M. Roquefort dans son *Glossaire*. Nous pensons qu'il y a erreur; le mot Bedier et de beaucoup antérieur à l'époque du vivant de *Beda*; l'anecdote qui le concerne fut seulement cause qu'on lui donna par analogie avec son nom, l'épithète de *Bedier* pour le punir de sa sottise. Ce mot se rencontre entr'autres livres dans le recueil de proverbes de *Gabriel Meurier*, d'Avesnes en Hainaut.

(2) Vieil axiome de jurisprudence : les biens (cattel) suivent le corps.

« Si bonnement que le voulroye
« Et il vous laisse à chef venir (1)
« De vostre emprise parfournir.
« — (Dict le curé) et Dieu le veuille ! »

D'eulx prit conget : sa voie accueille ! [2]
Pour repairer en sa maison.
Celle nuict fut en grand frisson,
Que peu ou nient il reposa ,
Et pour cela messe n'osa
Ce dimeinche emprendre à dire,
Pour ce qu'il estoit plein d'ire :
Il fit ung cappellain chanter.
Quand la messe eult faict sonner,
Les paroischiens sont venus,
Quy de messe ouïr sont tenus,
Le cappellain veste l'aulbe ourdye,
Benoiste eau a commencée :
Quand faict l'eut, si le departe
A chacun à donner sa part,
Puis s'en va vestir la casure (3)
Où il ny avoit trou, ni usure.
La messe dict jusqu'à l'offrande;
Le curet ses festes commande
Et faict la priere briévement,
Puis se complaint devotement,
A ceux qui sont de la paroisclre,
Et leur remonstre tout l'angoisse
Du grand dommaige quon lui faict;
Tout son enuye leur a retraict [4].
Puis leur prie par charité
Quils lui facent tant d'amitié

(1) *Venir à chef*, venir à bout.
(2) Mot un peu forcé par la rime, pour *aborde*, *reprend*.
(3) Chasuble.
(4) Retracé, raconté.

Quavec lui voisent pour scavoir
Se son offrande polra avoir :
S'avoir le peult, il le prendra ;
Et si ce non, il leur donra
Et luminaire et le drap dor.
Ung tisserant seoit au cœur
Du moustier, sy l'a entendu.
Maintenant lui a respondu :
« — Sire, nous yrons volontiers
« Puisqu'il vous est ainsi mestier [1] ;
« Tisserans meneray et foullons,
« Faict chanter, puis en allons,
« Et de laultre gent grand partie. »
Le curé forment [2] l'en merchie
Et dict qu'ils sont bonnes gens,
Et tous les aultres ainsiment [3],
Et Dieu leur rende qui tout peult.
Le cappelain qui faire deult
Le service, à lautel reva
A chanter prit, *per omnia*,
Sa preface chante et *sanctus*,
Puis leve nostre seigneur sus,
Quand l'eut levé, si le rabaisse
Le curet, qui n'y est myeaise,
S'amuche [4] prent, du cantiel ist [5] ;
N'attendit mye que paix prenist [6],
Nen avoit mye cure, ce me semble.

Au dehors du moustier assemble
Toutes ses gens, puis les avoye

---

(1) Peine.
(2) *Forment*, fortement.
(3) Aussi.
(4) Son aumusse.
(5) *Ist*, d'exire, sortir; *Cantiel*, de cantare; probablement la partie du chœur où l'on chante : les stalles.
(6) De *prendere;* n'attendit pas que la paix vint, s'établit. Nous ne trouvons pas d'autre interprétation que celle-ci qui nous parait forcée.

Parmy le marchié droict et voye ;
Puis passent devant le bellefroy [1],
Sans noise faire et sans effroy.
Au dehors du moustier St. Pol
S'areistèrent et saige et fol
Le curé lors les arraisonne,
Et leur presche et leur sermone,
Que pour Dieu, quy fut mis en croix,
Qu'ils ne facent noises ne effrois,
Jusques à donc qu'il scauroit
Se raison faire en lui vouldroit,
Ceulx dedans qui sont au moustier.
« — J'irai layens à eulx traictier,
« Et orray quils vouldront dire.
« — (Dit foullons) cest bien faict, sire,
« Et sy menez avec vous,
« Au moins XX à XXX de nous.
« — (Dict le curet) moult volontiers. »
Trente a prins de ceulz de mestier :
Du commun prend *Jean Robert*,
Et *Willame* le fils *Gobert*,
Et *Tassequin* et *Adinet*,
Recanelgy et *Watelet*
Monvoisin appellé, et *Musart*,
Sans ceulx on ne va nulle part.
A ceulx [2] (dit-il) : « — Cy demourez,
« Taut que de nos nouvelles aurez. »
Le curé, avecque luy trente,
Ens au moustier de St. Pol entre ;
Tout droict devant le cœur s'en va :
Jean Bernier (3) illec trouva.

---

(1) Venant de l'église St.-Jacques, ces hommes, pour se rendre aux dominicains, durent passer par la Braderie, la place d'armes et devant le beffroy en se dirigeant vers la rue de Cambrai, aujourd'hui de Famars.

(2) L'auteur veut sans doute dire *aux autres*.

(3) *Jean Bernier*, seigneur de Thiaut, de Maing, etc., prévôt-le-comte

Bien scet qu'il est Prévost-le-comte ;
Le curé mot-à-mot lui comte
Comment il vient là pour sçavoir,
Se l'offrande polra avoir.
« — Sy vous prie que vous m'aydiez.
« — Bien este ores oultrecuidiez,
« Dict Jean Bernier, bien le voye ;
« Vous n'y aurez ne chou, ne quoy,
« Par les angoisses que Dieu eult. »
A ce mot, le curet se teut ;
Bien void que tout luy sont contraire,
Prévost, eschevins et Maire.
Lors s'en vont hors du moustier,
Toutes ses gens de mestier ;
Assez issit [1] paisiblement
A son commun vint vistement,
Et sy leur dit tout mot à mot :
Comment le prevost tenchier l'ot [2].
« — Et m'a dit trop de villenie
« Dont j'ai sur le cœur grand hainye.
« Or verray-je que vous ferez
« — (Disent foullons) vengez serez,

à Valenciennes, était au commencement du 14e siècle le personnage le plus considérable de cette ville. Remarquable par ses grandes richesses, son luxe et sa générosité, il marchait de pair avec les premiers seigneurs de la chrétienneté, et eut une fois l'honneur de traiter dans son hôtel, près du pont de la Hamayde, les rois de Navarre et de Bohême et plus de cent gentilshommes distingués. Il fut nommé, par Philippe de Valois, conseiller à la Chambre des Enquêtes à Paris, le 15 avril 1339 ; il mourut le 14 avril 1341 et fut enterré dans l'église abbatiale de St.-Saulve. Le chroniqueur Valenciennois, De la Fontaine, dit *Wicart*, étant allé visiter son tombeau, vers 1580, trouva son épitaphe tellement effacée qu'il crut devoir lui en composer une nouvelle qui relate les principaux faits de la vie de ce personnage.

(1) Le curé sortit, les suivit paisiblement.

(2) *L'a tancé*. Ce mot se trouve dans le dystique picard cité par La Fontaine :

Biau sire leup n'écoutez mie
Mère *Tenchent* chen lieu qui crie.

« R'allez léens nous vous sieuvons,
« Et ce que vous direz ferons.
« — (Dit le curé) or en venez.
« Quand je diray *havot* [1] prenez
« Luminaire, et quanque il y a,
« Et Jacopins n'espargnez pas
« Que ne jectez le cul deseure,
« Et du péchéz je vous asseure,
« Et absouls cy et devant Dieu,
« Et mon ame met en vos lieu.
« Or allons doncques liement,
« S'entrons au moustier vistement. »

Ainsy, comme on disoit lépistre,
Entrerent léans, non point pour tistre [2]
Mais pour fouller ce qu'est tissu.
Avant qu'ils en soient issus,
Ne que leur emprise remaine,
Foullerent manteaux d'Allemaigne,
Sy feront-ils caprons à Dames,
Se scay sy c'est prouffit à l'ame

---

(1) *Havos*, dit Carpentier, semble signifier *pilliard*, du mot flamand *Havik* On le trouve dans Philippe Mouskes, de Tournai :

« Et tout, si com çou fust Havos,
« Prendoit et reuboit (volait) le pays. »

Havot est le substantif; quand je diray havot, *quand je crierai: pillage!* Ce mot était devenu un cri de guerre, voilà pourquoi on l'emploie ici. Du rang des combattans il passa dans la troupe légère des enfans qui souvent empruntent, pour leurs joyeux ébats, les formes et le langage des guerriers. Nous en trouvons la preuve dans notre Froissart, qui, donnant dans ses poésies, la longue série des jeux auxquels il se livrait, lorsque jeune il *polissonnait* dans les carrefours de Valenciennes, a dit :

« Puis juins à un aultre jeu
« Qu'on dist, à la kevve leu leu;
« Et aussi au troust merlot,
« Et aux pierettes, au *Havot*. »

(2) De *texere*, faire un tissu. Dans ce vers et le suivant le poète a voulu mettre un jeu de mots sur les tisserands et les foulons.

Pour qui on fesoit tel service ;
Foy que doibz *Collart* a le plice [1]
Que on tient à bon boulengier,
Ne sy sçauront sy bien gaictier [2]
Chevalier, Dames, Jacopins,
Qu'il nayt léens plus grand hutin,
Ce cray-jou, et plus grand wacarme,
Qu'à Beaulieu n'eut de ceulx du carme,
Quand le corps eulrent par effort ;
Car le curet tresperce lors,
Parmy la presse de la gent,
L'ung des chevaulx par le frain prent,
(Au prévost dit) : « — Cy mets la main
« Et les armures aussy je clame,
« Le luminaire et le drap d'or,
« Et l'offrande clame-jou encor.
« — (Dit le prevost) vous clamez part
« Authour vos col une grand hart. »
Du poing le fiert d'arriere main
Sy quil luy feit laisser le frain
Puis dit : « — Oiez de ce ribault ! »
Le curet vers le prevost sault,
Du poing le fiert, sy quil l'enverse
Parmy deux bancs en la grand'presse.
Puis s'escria : « — orcha, venez,
« Foullons et tisserans, prenez
« Ce qu'il vous plaist et me vengez. »
Dont le prévost fut entrepiez,
Et défoullé est de plusieurs.
Ces dames en crient : aheurs [3] !
Et le curet crye : *havot* !
Et le commun des gens bien l'ot,

---

(1) Nous croyons qu'il faut lire : *à l'église*. Ce qui rend ce passage moins obscur.

(2) Garantir.

(3) *Aheurs !* (miséricorde !) du verbe *aheurer*, prier, intercéder.

Despechent sièges de béguines
Et enrachent par ahastines [1],
Chandeilles et cyrons contreval [2],
Que de la noise ly cheval
Sont effrayés ; sy sont les gens.
Sy grand y estoit le content
Que nul ny sçeut remede mettre.
« — (Dit Monvoisin) : aide-moy, maistre,
« Tant que jay cy de ce drap dor. »
On en va prendre par le cor
Qui estoit bel et noble et gent
Mais tenu fut de plusieurs gens
Et par la foy que doibs St. Pierre,
Le drap en plusieurs lieux dépeche
Quy quy luy desplaise, ne a quy seice [3]
Ny à celuy n'emporte pieche,
Voire ceulx qui ont mis les mains [4];
De ce soiez trestous certains,
Pour faire une belle alloyère (5)
Esguillere (6), ou aulmosnière (7).
—« Ainsy ay-je ! » (ce dit Mussart),

---

(1) A plaisir.

(2) Jettent en bas.

(3) Peu importe à qui celà déplait, ou sied.

(4) De tous ceux qui s'en mêlèrent il n'y eut personne qui n'en eût un morceau.

(5) Gibecière.

« Les lettres que m'ot tramis Rose,
« Toutes deus, foi que doi saint Pierre,
« Avois encore en l'*aloyère*
« Que je porte en ma chainture.

FROISSART.

(6) Sac à ouvrage.

(7) Bourse des aumônes.

Ainsy fut faict du drap départ (1),
Sans loz (2) jecter ce povez croire.

Ces dames perdent leur mémoire,
De peur aussi sont fort esmarbres (3),
Mieux aimassent estre soubs les arbres
De hormis (4), que d'estre léans.
A peu que n'a perdu le sens
La comtesse de Luxembourg,
Car elle voidt que n'eult authour
D'elle, dame ne damoiselle.
Ung chevalier voidt, sy l'appelle
Pour la mener à saulf garant.
Che chevalier la prend errant,
Sy la maine hors du moustier;
Mais oublié a son psaultier :
Ne scait mie s'il fut perdus.

Mais durement est esperdus
Ly abbé quy disoit la messe,
A Dieu a faict vœulx et promesse,
Si deléans peult estre hors,
Que jamais pour âme de cors
En ce moustier ne dira messe,
Ne pour compte ne pour comptesse,
Ne pour personne quy l'en prie.
Ne se peut abstenir de rye,
Ung de ses moines qui l'ouyt,
Quy a l'église y est dallez luy
Tout esvoyez, sy avoit il peur
Sy n'estoit il mie trop asseur.
Aussy ne sont les Jacopins,

---

(1) Partage.
(2) Loz, bien. — Sans rien jeter qui fut devenu le bien de personne.
(3) Blanchies par la peur.
(4) *Hormis*, *ormil*, ormes, ormeaux.

Musart, *Doubtent* et *Monvoisin*,
Et *Mentaillet* fils le boiteux,
En leur cœur s'effraient entre eux.
Ny a cellui s'il sapparoit
Qu'il ne hurtasse à la paroit (1).
Musart, s'il y povoit venir,
Jamais ne vid on advenir
Si faicte chose, che scachiez.
Tout le travaux fut despechiez,
Et les chandeilles desparties
En plus de deux cens parties;
Le drap d'or en quarant part,
Ils en ont bien tout prinse leur part,
Le curet a faict son emprise
Quil avoit la nuict entreprise,
Et St. Jacque est bien vengez
De Nr̃e Dame, ce scachiez,
De Dominique et de ses gens.

Le curet se part de léens,
Sy en ramaine tout son commung,
Et puis les absoult un à ung
Du pechiez qu'avec luy ont faict,
Et du service quils ont défaict.

Ainsy advint de celle mort
Dont avez ouy le record (2);
Or, prions Dieu qui ne mentit
Et quy pour nous en croix pendit,
Quil absoulte toutes les ames
Dont les corps gisent soubs lames,

---

(1) Il n'en est aucun qui dans sa frayeur ne donne de la tête contre la muraille.

(2) *Record*, récit; de *Recordari*, se rappeler.

Et de tous ceulx qui ont baptesme
Et qu'ils out reçeu huyle et cresme ,
Dites amen que Dieu le doint
Et tous nos péchiez nous pardoint !

1311. Amen.

J'ay copiez et extraict ceste anchienne histoire du combat des moisnes du Carmes contre ceux de St. Dominicque hors d'ung bien vieulx libvre escript à la main de langaige dépravet et rhétoricque inusitée, ledit libvre fort maulvais à lire et la lettre fort effacée ad cause d'antiquitez.





